

# SAC ADOS

## soutenir le départ des jeunes en autonomie

L'opération Sac Ados s'adresse aux jeunes du Pas-de-Calais qui souhaitent mettre en œuvre un projet de **premier départ en vacances en autonomie** et en groupe :

- des jeunes de **16 à 25 ans**,
- pour des départs en groupe de **2 à 6 personnes**,  
et des séjours **d'au moins 4 nuits** hors du lieu de résidence habituel.

L'objectif est de faire partir en priorité le public le plus éloigné des vacances (pour des raisons financières par exemple) ou n'ayant pas l'occasion de partir de manière autonome.

Le **Conseil départemental initiateur** de cette opération fournit à chaque candidat retenu un sac de voyage contenant une **bourse d'aide au départ** sous forme de chèques vacances à hauteur de 150€ (+ carte téléphone de 5€,

des assurances nominatives gratuites responsabilité civile et rapatriement).

Pour la mise en place de Sac Ados, le Conseil départemental s'appuie sur des structures jeunesse locales dont la liste est disponible sur le site internet ([www.jeunesdu62.fr](http://www.jeunesdu62.fr)). Elles vous suivront tout au long du montage de votre dossier, vous conseilleront et porteront un avis sur le projet final transmis au Conseil départemental.

**En 2017, le Département a décidé de faire bénéficier 450 jeunes de l'opération « Sac Ados ». Les départs sont possibles toute l'année, pendant et en dehors des périodes de vacances scolaires.**

+ d'infos et conditions sur [www.pasdecals.fr](http://www.pasdecals.fr)

GPS Administration  
03 21 216 216



# SAC ADOS

## soutenir le départ des jeunes en autonomie

L'opération Sac Ados s'adresse aux jeunes du Pas-de-Calais qui souhaitent mettre en œuvre un projet de **premier départ en vacances en autonomie** et en groupe :

- des jeunes de **16 à 25 ans**,
- pour des départs en groupe de **2 à 6 personnes**,  
et des séjours **d'au moins 4 nuits** hors du lieu de résidence habituel.

L'objectif est de faire partir en priorité le public le plus éloigné des vacances (pour des raisons financières par exemple) ou n'ayant pas l'occasion de partir de manière autonome.

Le Conseil départemental initiateur de cette opération fournit à chaque candidat retenu un sac de voyage contenant une **bourse d'aide au départ** sous forme de chèques vacances à hauteur de 150€ (+ carte téléphone de 5€,

des assurances nominatives gratuites responsabilité civile et rapatriement).

Pour la mise en place de Sac Ados, le Conseil départemental s'appuie sur des structures jeunesse locales dont la liste est disponible sur le site internet ([www.jeunesdu62.fr](http://www.jeunesdu62.fr)). Elles vous suivront tout au long du montage de votre dossier, vous conseilleront et porteront un avis sur le projet final transmis au Conseil départemental.

**En 2017, le Département a décidé de faire bénéficier 450 jeunes de l'opération « Sac Ados ». Les départs sont possibles toute l'année, pendant et en dehors des périodes de vacances scolaires.**

+ d'infos et conditions sur [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr)

GPS Administration  
03 21 216 216

